

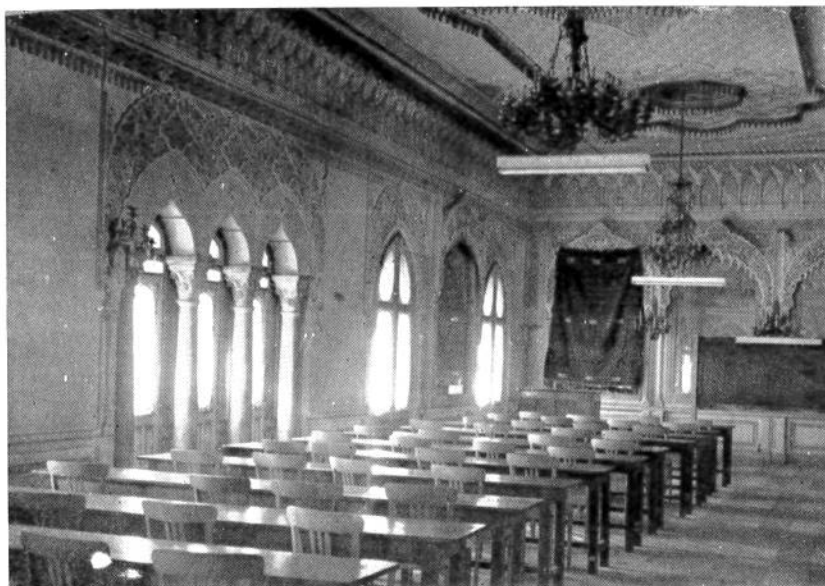


UNIVERSITÉ
D'ALGER
1909-1959

L'INSTITUT D'ETUDES SUPERIEURES ISLAMIQUES D'ALGER

Directeur : M. le Professeur H. PERES

L'Institut d'Etudes Supérieures Islamiques d'Alger est un Institut d'Université dont l'enseignement est assuré par des professeurs de l'Enseignement Supérieur (Faculté de Droit et Faculté des Lettres) et



Institut d'Etudes Supérieures Islamiques.
La grande salle de conférences.

Photo, Société Studios Al-Djezair.

de l'Enseignement Secondaire (Lycées d'Enseignement Franco-Musulman et Lycées de type métropolitain).

Le Directeur et le Secrétaire Général de l'Institut appartiennent à l'Enseignement Supérieur.

Un Conseil de Perfectionnement est institué auprès du Directeur de l'Institut. Il a pour Président de droit le Recteur de l'Académie

d'Alger. Il est composé de membres de droit, de membres élus et de membres désignés. Il délibère sur l'organisation de l'enseignement et en général sur toutes les questions d'ordre pédagogique qui lui sont soumises par son Président. Il donne son avis sur le régime des examens.

L'Institut a commencé à fonctionner au mois d'octobre 1946 dans le cadre de la transformation des Médersas en Lycées d'Enseignement Franco-Musulman.

En attendant le bâtiment qui lui sera spécialement affecté dans le groupe des Instituts en construction au lieu dit : « Les Quatre Canons » (en bordure de l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, au-dessus de la Délégation Générale du Gouvernement en Algérie), l'Institut est installé dans le Palais d'Hiver, Place Cardinal Lavignerie, à Alger.

L'Institut donne une culture arabo-islamique et une culture française aux étudiants pourvus du Baccalauréat et du Diplôme de Sortie des Lycées d'Enseignement Franco-Musulman ainsi qu'aux bacheliers de l'Enseignement secondaire qui, dans les Lycées et Collèges, ont choisi l'arabe littéral comme 1^{re} langue vivante. L'Institut reçoit également les candidats non pourvus du Baccalauréat qui ont réussi aux épreuves de l'examen d'entrée.

La durée des études est de deux années pour ces derniers et d'une année pour les étudiants bacheliers.

Les disciplines enseignées en arabe sont les suivantes : philosophie musulmane, langue et littérature arabes, rhétorique et prosodie, droit musulman, théologie, exégèse du Coran, Commentaire du Hadith, traduction (version et thème) de textes littéraires et de presse, de textes juridiques et de textes administratifs ; exercices pratiques de grammaire et de phonétique.

Les disciplines enseignées en français sont les suivantes : civilisation française ; exercices pratiques de langue française ; histoire et géographie du monde musulman ; droit administratif et législation financière ; droit civil (famille et patrimoine) ; économie politique ; législation algérienne ; législations comparées de l'Islam ; droit constitutionnel ; procédure civile et voies d'exécution musulmanes ; exercices de pédagogie pratique.

L'Institut offre aux étudiants le choix entre trois options :

1^o *Option juridique.* — Cette option est dirigée vers l'étude des questions proprement islamiques et a pour but la formation des magistrats musulmans.

2^o *Option littéraire.* — Dans cette option la part des études de la langue et de la littérature arabes ainsi que du droit musulman est

plus importante que celle des matières enseignées en langue française afin de former des professeurs d'arabe de l'enseignement du Premier et du Second Degré. Certains élèves peuvent être délégués dans les Lycées et Collèges à leur sortie de l'Institut.

3° *Option administrative.* — Cette option joint à l'étude des disciplines islamiques celle du droit français et de la traduction. Elle prépare des fonctionnaires de l'Administration générale et des interprètes.



Institut d'Etudes Supérieures Islamiques.
Le patio ou cour intérieure.

Photo. Société Studios Al-Djezaïr.

Un Diplôme, délivré après examen, sanctionne les deux premières années d'études faites à l'Institut par les élèves non bacheliers. Quant aux élèves bacheliers, ils continuent leurs études à l'Institut et aux Facultés de Droit et des Lettres pour se présenter aux différentes licences et aux concours de l'Enseignement du 2^e Degré.

Le nombre des élèves qui ont été admis dans chaque option à suivre les cours de l'Institut durant les dernières années s'est élevé à une quinzaine. L'effectif total de l'Institut se composait donc d'une trentaine d'élèves. Il est d'une quarantaine depuis que le nouveau régime fonctionne avec trois années.

Des auditeurs libres sont admis à suivre des cours sur autorisation de M. le Recteur de l'Académie d'Alger après avis favorable du Direc-

teur de l'Institut et des professeurs intéressés, mais ils ne peuvent pas se présenter à l'examen de sortie (Diplôme) ; ils reçoivent, s'ils le désirent, un Certificat d'assiduité du ou des professeurs dont ils ont suivi l'enseignement, avec le visa du Directeur.

L'Institut met à la disposition des élèves des salles de travail et une bibliothèque déjà fort importante (près de 2.500 volumes) qui contient les principaux livres de base indispensables à la formation et à la spécialisation des élèves.

Les élèves et auditeurs libres peuvent participer à des visites ou voyages d'études organisés à leur intention en Algérie et dans les Territoires du Sud.

De plus, chaque promotion sortante bénéficie d'un voyage de trois semaines en France : ce voyage débute par une randonnée en province et se termine par un séjour d'une semaine à Paris. Ces voyages, suivis avec enthousiasme, constituent une très précieuse initiation à la vie française métropolitaine.

L'Institut tient à marquer son existence en invitant des professeurs des Universités métropolitaines ou étrangères à faire des cours et conférences, en arabe ou en français. C'est ainsi qu'il a pu accueillir, ces dernières années, MM. les Professeurs E. Lévi-Provençal et Massignon de Paris, Terrasse, Adam et Brunot de Rabat, Fr. Gabrieli et Lévi Della Vida de Rome, Schacht d'Oxford, E. Garcia Gomez de Madrid.

En conclusion, on peut affirmer que l'Institut d'Etudes Supérieures Islamiques tient une place importante dans l'Université d'Alger et par conséquent dans l'Université Française. Il le doit à la bonne volonté, à l'intelligence, au travail de ses étudiants et au dévouement éclairé de son corps enseignant auquel il convient de rendre hommage.